



PREFET DE LA REGION BRETAGNE



Communiqué de presse  
Vendredi 24 avril 2015

## **19<sup>e</sup> Conférence régionale Mer et Littoral à Brest**

### **Eolien en mer, posé ou flottant : les acteurs bretons donnent leurs avis**

A l'ordre du jour de cette 19<sup>ème</sup> réunion, la consultation des acteurs régionaux sur les zones propices à l'installation de nouvelles fermes éoliennes au large de la Bretagne, en présence de Pierrick Massiot, Président de Région, Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne, et Emmanuel de Oliveira, Préfet maritime de l'Atlantique. Cette consultation s'inscrit dans le cadre de l'annonce par la ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie d'un troisième appel d'offre pour des fermes commerciales en éolien posé d'une part, et d'un prochain appel à manifestation d'intérêt pour des fermes pilotes pré-commerciales d'éoliennes flottantes, d'autre part.

Dans ce cadre, la conférence régionale de la mer et du littoral a formulé les avis suivants :

> **Pour l'éolien posé**, tout en prenant acte du **potentiel au large de la baie de Saint-Brieuc**, les acteurs ont confirmé le souhait de pouvoir disposer d'un **retour d'expériences** sur le projet de parc actuellement en cours de développement en baie de **Saint-Brieuc**, avant d'envisager toute éventuelle extension.

> **Pour l'éolien flottant**, une **zone propice de 17 km<sup>2</sup>** a été identifiée **au sud de l'île de Groix**. Cette zone combine un potentiel technique intéressant pour une future ferme pré-commerciale, une compatibilité avec les autres enjeux recensés dans le secteur, un bon niveau d'acceptabilité, notamment vis-à-vis des acteurs de la pêche, et plusieurs options de raccordement au réseau.

Il a été proposé qu'elle soit assortie d'une **aire d'étude de 60 km<sup>2</sup>** qui devra permettre aux porteurs de projets, le cas échéant, d'en ajuster le périmètre au regard des futurs travaux de développement. Ceux-ci porteront notamment sur les **caractéristiques des fonds**, qui conditionnent les **conditions d'ancrage** des éoliennes flottantes, et qui n'ont pu être définies avec un degré de précision suffisant à ce stade.

La consultation du public sur ces éléments se tient sur le site de la préfecture de région Bretagne <http://www.bretagne.gouv.fr> . Une synthèse sera transmise par les préfets à la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, en vue de l'appel d'offre et de l'appel à manifestation d'intérêt. Ce dernier devrait intervenir **dès l'été 2015** pour une désignation des lauréats **début 2016**.

**La Conférence de la mer et du littoral**, réunie pour la première fois en 2009, a été reconnue par décret du 16 février 2012 comme une des instances officielles de consultation lors de l'élaboration des plans d'action pour le milieu marin. Co-présidée par le président du Conseil régional, le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la région Bretagne, elle se réunit 2 à 3 fois par an. Y siègent, au sein de 5 collèges, les représentants des collectivités bretonnes, des services de l'Etat et établissements publics liés à la mer, des organisations professionnelles (pêche, conchyliculture, activités portuaires, construction-réparation navale, agriculture, tourisme) et des associations (protection nature et patrimoine, usagers, riverains...).